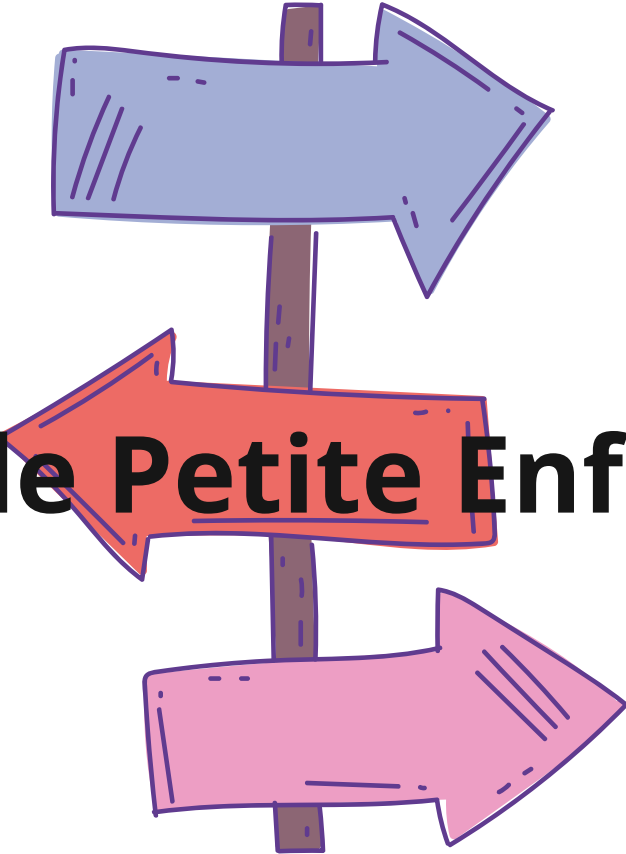




Guide Petite Enfance

**Châtillon-en-Vendelais, Balazé, Saint M'Hervé,
Bréal-sous-Vitré, La Chapelle-Erbrée, Erbrée, Mondevert,
Montautour, Montreuil des Landes,
et sur le Pays de Vitré**



En attendant bébé...p.1 à 3

- Les démarches obligatoires
- Les prestations possibles
- Les services de la PMI
- Préparer son accouchement

Après la naissance p.4 à 13

- Le suivi PMI
- Les modes d'accueil sur le territoire
 1. L'accueil individuel
 2. L'accueil collectif
 3. La garde à domicile
- L'accompagnement à la parentalité

Après 3 ans p.14 à 15

- Les écoles
- L'instruction à domicile
- Les ALSH

Enfance et handicap p.16 à 17

Pratiques et utiles p.17 à 23

- France service
- Allo parents bébé
- Contacts utiles: Enfants disparus, Caf, Soutien à la parentalité, MSAf
- Centre d'information sur le droit des femmes et des familles
- Les Relais Petite Enfance du Pays de Vitré
- Annuaire: Urgence, mairies, cinéma, bibliothèque, médiathèque, ludothèque, duide des sorties en famille, office de tourisme, ...

En attendant bébé...



LÀ OÙ TOUT COMMENCE... Les 1000 premiers jours d'un enfant, c'est souvent beaucoup de questions pour les parents. Pour trouver des réponses et éclairer vos choix, vous trouverez de nombreuses informations en parcourant ce site:

www.1000-premiers-jours.fr et son application sur téléphone.

Cette page présente des outils et ressources fiables, basés sur les connaissances scientifiques disponibles. (devenir parent, la grossesse, nouvelle vie avec bébé, être accompagné, découvrir son enfant...)

Les démarches obligatoires

La déclaration de grossesse :

Vous êtes enceinte ?

Pensez à déclarer votre grossesse à votre caisse d'Assurance Maladie **dans les trois premiers mois**.

Cette démarche permettra à l'Assurance Maladie de mieux vous accompagner et vous prendre en charge tout au long de votre grossesse.

Une fois votre grossesse confirmée, vous effectuerez un **premier examen prénatal** auprès de votre médecin (généraliste ou gynécologue) ou de votre sage-femme.

Au cours de cet examen, vous ferez le point sur votre état de santé.

Comment déclarer votre grossesse ?

À l'issue de cet examen, votre médecin ou votre sage-femme vous remet un document en trois volets intitulé « Premier examen médical prénatal ».

Pour déclarer votre grossesse, adressez :

- La reconnaissance peut se faire dans n'importe quelle mairie en présentant les documents suivants : Justificatif d'identité Justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois.
- le volet rose à votre caisse d'Assurance Maladie ;
- les deux volets bleus à votre caisse d'allocations familiales (CAF ou MSA).

A noter : vous devez déclarer votre grossesse avant la fin du 3e mois de grossesse pour bénéficier au plus vite de la prise en charge de votre grossesse au titre de l'assurance maternité. Pensez à mettre à jour

Consulter le site : www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situationpersonnelle/vous-allez-avoir-un-enfant/vous-etes-enceinte-votre-grossesse/ladeclaration-de-grossesse.php ou <https://portesdebretagne.msa.fr>

La déclaration de naissance :

La déclaration de naissance est **obligatoire** pour tout enfant.

Elle permet d'établir l'acte de naissance.

À noter : vous devez déclarer

Délai : La déclaration doit être faite dans les 3 jours qui suivent le jour de la naissance.

Démarches : La naissance est déclarée par le père, ou à défaut, par le médecin, la sage-femme ou une autre personne qui aura assisté à l'accouchement. La déclaration de naissance est faite à la mairie du lieu de naissance. L'acte de naissance est rédigé immédiatement par un officier d'état civil. Celui-ci peut aussi passer directement dans la chambre de la maternité (c'est le cas à l'hôpital de Quimper).

Consulter le site : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F961.xhtml>

Les prestations possibles avec la CAF ou la MSA : la PAJE

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est une aide financière qui s'adapte en fonction de votre situation. Elle est versée aux parents pour les aider à faire face aux dépenses liées à l'arrivée d'enfant(s) dans la famille. Pour un enfant né ou adopté, vous pouvez bénéficier de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant).

La Paje comprend :

- La prime à la naissance
- La prime à l'adoption
- l'allocation de base,
- un complément de libre choix d'activité,
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant,
- un complément de libre choix du mode de garde.

Certaines prestations sont cumulables entre elles ou avec d'autres allocations sous certaines conditions. En fonction de vos ressources, vous pouvez peut-être bénéficier de prestations d'action sociale de la MSA (aide à domicile, ...).



Consulter les sites :



www.monenfant.fr



www.msa.fr/lfy/web/msa/famille/allocations-familiales

Ils vous permettent d'anticiper et d'organiser au mieux l'accueil de votre enfant.

Les services de la PMI

Le service de protection maternelle et infantile (PMI) est un service départemental, placé sous l'autorité du président du conseil départemental et chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

Il organise des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans. Les sages-femmes proposent aux futures mamans une information, une écoute, un soutien.

Des séances de préparation à la naissance sont également dispensées dans les CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) ou à domicile.

Préparer l'accouchement

Chaque femme enceinte peut bénéficier de huit séances de préparation à la naissance. Les séances proposées, selon la méthode choisie, sont remboursées à 100 % par la sécurité sociale sur la base du tarif de base, à la condition d'être animées par un médecin ou une sage-femme.



À noter : Toutes les méthodes ne sont pas remboursées par la Sécurité Sociale. Il est nécessaire de s'informer auprès de sa caisse d'assurance maladie sur les modalités de la prise en charge.

Objectif de ces séances : Se familiariser avec l'accouchement et découvrir des techniques permettant d'aborder le grand jour sereinement.

Une multitude de méthodes sont aujourd'hui proposées aux futurs parents, en voici les principales :

- La préparation classique
- L'haptonomie
- La préparation en piscine
- Le yoga
- La sophrologie
- La méthode Bonapac
- Le chant prénatal

Préparation à l'accouchement:

Hôpital de Vitré 02 99 74 14 80

En piscine: Sage femme Vitré 33 Rue du Maine, 35500 Pocé-les-Bois 07 89 66 92 34

Consulter la liste des sages femmes du Pays de Vitré

Accompagnement après l'accouchement: Prado, le service d'accompagnement du retour à domicile Prado est proposé aux mères à la maternité, après leur accouchement, dès que l'hospitalisation n'est plus jugée nécessaire par l'équipe médicale de l'établissement.

Dans ce cadre, une sage-femme - choisie par la mère - assure une prise en charge à domicile de la mère et de son enfant, facilitée par un conseiller de l'Assurance Maladie qui organise le 1er rendez-vous.

Choisir un mode d'accueil pour son enfant

Vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance qui vous informera sur les différents modes d'accueil du territoire :

- Les assistants maternels
- Les gardes à domicile
- Micro-crèche "l'Atelier des petits Pas", Balazé



Contact :

Relais Petite Enfance Arc-en-ciel

10 rue de L'Eglise 35210 Châtillon-en-Vendelais

06.02.55.10.59

rpe@chatillon-en-vendelais.fr

Après la naissance

Le suivi de la PMI

Après la naissance, les puéricultrices vous accompagnent dans la vie quotidienne avec votre enfant sur de nombreuses questions : allaitement, alimentation, peurs, soins au quotidien, poids, hygiène, sommeil, éveil, modes de garde. Elles organisent également des activités d'éveil et d'accompagnement des relations parents-enfants.

L'arrivée de bébé représente un grand chamboulement dans votre vie, vous rencontrerez parfois des moments difficiles (fatigue, stress, avis divergents). Vous avez besoin d'en parler : la puéricultrice de PMI est à votre écoute lors des visites à domicile, des consultations de puériculture (= les permanences) et lors des consultations médicales.

Pour la santé et l'équilibre de vos enfants, une surveillance médicale préventive est indispensable. Les consultations infantiles assurées par le médecin et la puéricultrice permettent de dépister les difficultés de santé et favoriser leur prise en charge. (Pesée, dépistage des handicaps des enfants, soutien et conseil auprès des parents, etc.)



Consulter le site : www.ille-et-vilaine.fr (rubrique «Enfance-Famille» puis «Protection maternelle et infantile»)

Les modes d'accueil sur le territoire Arc-en-ciel (collectif/individuel/à domicile)

Les différents modes d'accueil :

L'accueil régulier :

Il se fait de façon régulière (à temps partiel ou à temps complet).

Il est encadré par un contrat d'engagement entre un assistant maternel ou une structure d'accueil et la famille dans lequel sont définies les modalités d'accueil (jours, heure, absences...).

L'accueil occasionnel :

Il se fait pour une durée limitée et a un caractère irrégulier en heures.

Il nécessite d'établir un contrat.

Ce mode d'accueil est souvent utilisé pour une première "socialisation" de l'enfant, pour une première séparation ou pour tout simplement libérer du temps aux parents (recherche d'emploi, formation, démarches administratives, ou libération de temps d'un des deux parents....)

L'accueil d'urgence :

Cet accueil présente un caractère de « **dépannage** » sur une courte durée.

Il permet de répondre à un besoin d'accueil urgent qui ne peut être différé (maladie ou hospitalisation d'un parent ou assistant maternel , entretien dans le cadre d'une recherche d'emploi...).

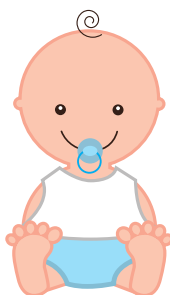
Le caractère d'urgence et la durée de l'accueil sont définis dans les règlements de fonctionnement en ce qui concerne les structures d'accueil.

Cet accueil peut concerner des enfants fréquentant déjà une structure dans le cadre d'un accueil occasionnel ou régulier tout comme des enfants bénéficiant de l'accueil chez un assistant maternel.

Pour être admis en accueil individuel et /ou collectif, l'enfant doit être à jour des vaccinations obligatoires.

Les parents doivent fournir un certificat médical attestant que l'enfant ne présente pas de contre-indications pour l'entrée en collectivité.

A noter que pour les enfants de moins de 4 mois, l'avis médical du médecin de crèche est nécessaire d'où une visite médicale d'admission à prévoir dans la structure.



L'accueil individuel :

Le Relais Petite enfance Arc-en-ciel pour un accueil chez un assistant maternel agréé.

Châtillon-en-Vendelais, Balazé, Saint M'Hervé, Bréal-sous-Vitré, La Chapelle Erbrée, Montautour, Erbrée, Mondevert, Montreuil des Landes



Le territoire du RPE Arc-en-ciel compte environ 66 assistants maternels agréés pouvant accueillir vos enfants à leur domicile. Agréés et formés par le Conseil départemental, ces professionnels de la Petite Enfance ont accès, tout comme les parents, au Relais Petite Enfance .

Les parents y trouveront :

- Des informations sur les différents modes d'accueil du territoire
- Les listes des disponibilités des assistants maternels
- Un accompagnement personnalisé sur les démarches à effectuer en tant qu'employeur (contrat de travail, convention collective, prestations CAF....)

Pour les enfants :

Ateliers d'éveil pour permettre des échanges autour du jeu et une socialisation progressive. Motricité, jeux de découverte, éveil sensoriel, sont proposés chaque semaine sur les communes de Châtillon-en-Vendelais, Balazé, Saint M'Hervé, Bréal-sous-Vitré, La Chapelle-Erbrée, Erbrée, Mondevert..

Le planning des ateliers d'éveil est consultable sur la page Facebook du Relais ainsi que tout l'actualité du service. *Possibilité de recevoir par mail sur demande.*

Consulter le site :

 www.facebook.com/Relais-Petite-Enfance-Arc-en-ciel-107717087694123

Pour les assistants maternels :

- Accompagnement au quotidien dans l'exercice de leur profession.
- Professionnalisation par des formations continues, des soirées d'échanges de pratiques, des conférences

Pour les parents :

- Accompagnement lors des soirées conférences, et les actions petites enfances proposées tout le long de l'année (Spectacle, matinées d'éveil durant les vacances scolaires...)

L'accueil individuel :

Contact :

RPE Arc-en-Ciel
10 rue de L'église
06.02.55.10.59
rpe@chatillon-en-vendelais.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

- Ateliers d'éveil à destination des assistants(es) maternels(elles) les mardis, jeudis et vendredis matins de 9h45 à 11h15
- Permanences : lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 17h
- Rendez-vous possible en présentiel de 14h à 17h les mardi et mercredis, de 14h à 19h les jeudis et un samedi par mois le samedi de 10h à 12h
- Au bureau à la médiathèque de Châtillon-en-Vendelais
- Dans la commune de votre choix ou un bureau sera réservé en mairie
- A votre domicile



Associations locales des Assistants maternels :

Association vitréenne des assistantes maternelles (AVAM)

Regroupement d'assistantes maternelles.

Permanences les 1ers et 3es samedis du mois sur rendez-vous,
à la maison de l'enfance.

Maison de l'enfance 1 allée de la Hodeyère 35500 VITRÉ

avamvitre@gmail.com / 07.85.23.86.19



Association Titounette (Erbrée, Bréal-sous-Vitré, Mondevert, Balazé)

Regroupement d'assistantes maternelles,

Mise en place d'espaces jeux à destination des assistants maternels et des familles.

Présidente Julie Vinouze 06.14.78.55.31

Inscriptions et demande d'informations

Bréal-sous-Vitré, Mondevert: Martine Paillard 06.71.47.83.26

Erbrée: Angéline Leforestier 06.63.52.30.49

Balazé: Natacha Desjardins: 06.72.12.13.95



- Balazé, Pole Enfance 5 rue Haye du Châtelet , un jeudi par mois de 9h45 à 11h15
- Erbrée, Salle multifonctions rue des lavandières, un mardi sur deux de 9h30 à 11h30
- Bréal-sous-Vitré, Centre de loisirs, Place de la Mairie, tous les jeudis de 9h30 à 11h30

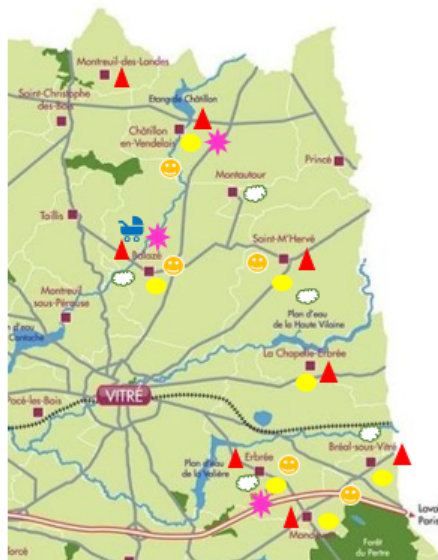




Châtillon-en-Vendelais, Balazé, Saint M'Hervé, Bréal-sous-Vitré,
La Chapelle Erbrée, Erbrée, Mondevert, Montautour,
Montreuil des Landes

Implantation sur le territoire

- Ateliers d'éveil
- ▲ Rendez-vous possible
- Sorties, spectacle
- Partenariat associatif: « Titounette », Centres de Loisirs
- ★ Partenariat institutions: ludothèques et médiathèques, Bibliothèques.
- Micro-crèche



Voici quelques contacts concernant les relations assistant maternel / particulier employeur.

Pour une **recherche d'un assistant maternel** agréé: www.monenfant.fr

Questions sur **l'agrément, la sécurité, la prévention et la protection de l'enfance** : Mission Agrément des Pays de Redon et des Vallons-de Vilaine au 02.99.02.47.00.

Prévention et protection de l'enfance : CDAS du Pays de Vitré 02.90.02.92.10.

Questions sur la **déclaration des salaires et les cotisations sociales**:

Pajemploi au 0 806 807 253 ou : www.pajemploi.urssaf.fr ou par mail à l'adresse mail mentionnée sur votre courrier d'immatriculation.

Question sur le **Droit du Travail** (contrat) : DREETS 08.06.000.126

Service Public : 3939

Particulier employeur : 09.70.51.50.50

Fepem : 0 825 07 64 64

Questions sur les **droits Caf** : au 3230 ou sur le site Internet : www.caf.fr

Questions sur une **absence du salarié pour maladie** : CPAM au 3646 ou sur www.ameli.fr

Pôle emploi : 3949 ou www.pole-emploi.fr

Particulier employeur: 09.72.72.72.75, www.particulieremploi.fr, contact@particulieremploi.fr

Micro-crèche "L'atelier des petits pas"

"L'Atelier des petits pas" est un lieu d'accueil, d'éveil, de socialisation et d'épanouissement du jeune enfant dans le respect de ses rythmes. LA structure a une capacité d'accueil de 12 places pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans.



L'Atelier des petits pas propose les 3 modes d'accueil :

- L'accueil régulier
- L'accueil occasionnel : Possibilité de réservation au mois en fonction des places disponibles.
- L'accueil d'urgence : places attribuées selon certains critères définis dans le règlement de fonctionnement.

Les enfants sont encadrés par une équipe diplômée qui comprend une éducatrice de jeunes enfants, une professionnelle de la petite enfance de formation Assistant maternel, une auxiliaire de puériculture, une professionnelle (CAP AEPE) et une cuisinière.

Les repas sont préparés sur place.



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h15

Fermée les jours fériés, 3 semaines en août et 1 semaine à Noël.

Balazé : 7 mn de Vitré sur l'axe Vitré/Fougères

Les modalités d'inscription

Quel que soit le type d'accueil désiré, les parents doivent prendre directement contact auprès de la structure afin d'établir avec la directrice les possibilités d'accueil.

Critères d'attribution des places

- 1 - Place disponible
- 2 - Date du dépôt du dossier complet
- 3 - Maintien de la fratrie
- 4 - Orientation de la famille (PMI....)
- 5 - Isolement social
- 6 - Mixité de groupe (sociale / fille-garçon...)

Contact :

L'atelier des petits pas

06.71.71.61.75

latelierdespetitspas@outlook.fr



Micro crèche L'atelier des petits pas-Balazé

Au domicile des parents :

Le Baby-sitting et garde à domicile

Besoin de faire garder votre enfant un soir, un week-end ?

Le Relais d'assistants maternels dispose d'une liste de baby-sitters régulièrement mise à jour.

ADMR

L'ADMR peut garder votre enfant chez vous en toute sécurité, pour le temps que vous souhaitez. L'ADMR s'adapte à vos besoins et met à disposition du personnel formé pour l'intervention à domicile.

Pour en savoir plus sur ce service et connaître les aides possibles, n'hésitez pas à contacter l'ADMR.

Prestataires privés Spécialistes de la garde d'enfants à domicile

Des solutions de confiance sur-mesure, régulières ou ponctuelles, pour les enfants de 0 à 16 ans, réalisées par des intervenants qualifiés et formés aux gestes de premiers secours et à l'éveil : sortie d'école, sortie de crèche, baby-sitting, horaires atypiques, garde partagée, garde en langue étrangère...

Employer directement une personne (pôle emploi)

Vous pouvez déposer une offre à Pôle emploi en précisant les conditions d'exercice, le salaire et le nombre de candidats que vous souhaitez recevoir. Pôle emploi s'engage à diffuser l'offre et à pré-sélectionner les candidats pour vous.



SOS enfants malades (Vitré)

Garde d'enfant malade au domicile des parents ou de personnes disponibles.

Contact:

RPE Arc-en-Ciel

10 rue de L'église

06.02.55.10.59

rpe@chatillon-en-vendelais.fr



Contact:

ADMR

48 bd des Jacobins,

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

02 99 75 03 03.



Coordonnées sur internet

Contact:

Pôle-emploi Vitré

Candidat : 3949

(Service gratuit + prix appel)

Employeur : 3995



URSSAF

3957, service gratuit + prix d'appel

www.urssaf.fr



CESU

0 820 00 23 78

www.cesu.urssaf.fr

www.travail.gouv.fr



Contact:

Obtenir la liste de ces personnes.

02 99 74 55 13 ou 02 99 75 36 26.

Pour aller plus loin...

LAEP : A petits Pas

Le lieu d'accueil parents/enfants est ouvert aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte (parent grand-parent,...).

Descriptif du service :

Temps d'échange et de jeu pour les enfants de la naissance à la scolarisation accompagnés de leurs parents, grands-parents, et pour les futurs parents.

Café / thé offert pour les adultes.

Pas d'inscription

Présentation:

« A petits pas est un premier lieu de sociabilité pour l'enfant : il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents. Il vise également à favoriser les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.



HORAIRES D'OUVERTURE

Jeudi de 9h15 à 11h45

Contact:

LAEP A Petits Pas

Centre Social - Vitré

1 Allée de la Hodeyère

02 99 74 31 85

sophie.lefalher@centresocialdevitre.fr



Centre Social de Vitré

Accueil pour renseignements et inscriptions



HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Le centre social de Vitré est une association qui s'adresse aux habitants de Vitré et des communes voisines. Lieu de rencontre et d'échange. Accueille enfants, jeunes et adultes. Activités proposées sur 4 sites.

1] "Le centre Jacques Boyer" 27, rue Notre Dame, tél. 02 99 75 04 60, journée continue du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

2] "La maison de quartier de Maison rouge", allée du Mail, tél. 02 99 75 29 24 (renseignements et inscriptions pour les enfants et les familles du mardi au vendredi de 14h30 à 18h30).

3] "Le Mille club", rond point des Chênes, lieu d'activités diverses pour enfants, adolescents et adultes.

4] "La maison de l'enfance" 1, allée de la Hodeyère, tél. 02 99 74 31 86 (accueil occasionnel d'enfants de la naissance à 6 ans, centre de loisirs et ludothèque, du lundi au vendredi de 14h à 18h30).



Contact:

27, rue Notre-Dame VITRE

02 99 75 04 60

contact@centresocialdevitre.fr

<http://www.vitre.centres-sociaux.fr>

Nombreux autres services pour les familles : prêt de matériel et de salle, bourses de puériculture, boutique vêtements, chaussures, jeux, jouets... pour personnes à revenus modestes. Organisation de sorties familiales. Accueil de diverses associations. Permanences sociales et administratives.

Pour aller plus loin...

BULLE, Café Familial Associatif Vitré



BULLE est un projet de café familial associatif basé à Vitré.
La vocation de ce projet est d'offrir aux familles un moment convivial et ressourçant. Association loi 1901

BULLE est une association qui propose différents services, puisqu'elle est à la fois un restaurant, un bar, un café, salon de thé.

Il y a différents coins jeux, pleins de jouets, de jeux de société, des livres, une terrasse et un grand jardin. De nombreuses animations y sont proposées.

C'est un lieu pour tous adhérent et non-adhérent.

Le lieu accueille également des associations.



HORAIRES D'OUVERTURE

mercredi-jeudi 10h-18h

vendredi 12h-18h

dimanche 12h-18h

Contact:

09 81 61 67 06

bullecafeasso@gmail.com



bullecafefamilialassociatifvitre



Pour aller plus loin...

Consultations protection maternelle et infantile

PMI Vitre - PMI du Pays de Vitré

6, boulevard Irène Joliot-Curie VITRE

02 90 02 92 10



Le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS), service du Département, intervient dans les domaines de l'enfance, la famille, le logement, l'insertion, la santé, le handicap au quotidien et la perte d'autonomie liée à l'âge. Sa mission est de lutter contre les inégalités et de venir en aide aux personnes en difficulté, qu'elle soit d'ordre familial, économique, social et même médical.

Une équipe composée de personnels administratifs, travailleurs sociaux et médico-sociaux tels que assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, conseiller social en gérontologie, référent RSA, éducateur, psychologue, médecin, sage-femme, infirmière, puéricultrice... qui reçoivent au CDAS ou lors de leurs permanences délocalisées, ou se déplacent à domicile, selon les besoins.

Le CDAS a pour mission :

- L'enfance et l'éducation : Prévention, aide aux parents, protection de l'enfance en danger
- L'insertion : aides financières, logement, insertion sociale et professionnelle
- La santé : vaccinations, éducation pour la santé, consultations PMI
- L'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées

La PMI :

Dans chaque centre départemental d'action sociale, un médecin, une auxiliaire puéricultrice, des puéricultrices, une infirmière, une sage-femme assurent ce service. Les consultations médicales sont effectuées par un médecin de PMI. Une puéricultrice dispense les conseils de puériculture et de diététique. Une sage-femme effectue des suivis de grossesse.

Le CDAS dispose d'un centre de planification et d'éducation familiale qui propose des entretiens individuels ou en couple, confidentiels et gratuit sur la contraception, les IST (infections sexuellement transmissibles), les IVG (interruption volontaire de grossesse), la sexualité, la vie de couple, les relations parents enfants, les violences conjugales ou familiales. Il propose également des consultations médicales (contraceptives, prénatales, IST). Le centre de planification et d'éducation familiale propose des séances gratuites d'information sur demande.

Les communes couvertes : Argentré-du-Plessis, Balazé, Bréal-sous-Vitré, Brielles, Champeaux, Chateaubourg, Châtillon-en-Vendelais, Cornillé, Domagné, Domalain, Erbrée, Etrelles, Gennes-sur-Seiche, Landavran, Le Pertre, Louvigné de Bais, Marpire, Mece, Montautour, Montreuil des Landes, Montreuil sous Perouse, Pocé les Bois, Torcé, Saint Aubin des Landes, Saint Germain du Pinel, Saint M'Hervé, Val d'Izé, Vergeal, Vitré.

HORAIRES D'OUVERTURE



Lundi, mercredi, jeudi : 9h-12h30, 14h-17h30.

Mardi : 14h-17h30.

Vendredi : 9h-12h30, 14h-16h30.

Fermeture au public le mardi matin

Après 3 ans

En avant pour l'école

Pour toutes informations sur les démarches d'inscription de votre enfant à l'école, ainsi que le périscolaire (Cet accueil souvent appelé garderie concerne les enfants scolarisés et s'effectue le matin avant la classe et le soir après l'école), **contactez directement l'établissement.**



Liste des écoles maternelles écoles du territoire Arc-en-ciel :

Châtillon-en-Vendelais

Ecole maternelle et Primaire Publique 6 Imp. de l'Ancien Château 02 99 76 16 05

Ecole Sainte Jeanne d'Arc 8 Rue de Rochary 02 99 76 06 01

Balazé

Ecole maternelle et primaire privée St Joseph 14 r St Martin 02 99 76 93 27

Saint M'Hervé

Ecole Privée 18 all Sports, 02 43 68 58 67

Erbrée

Ecole primaire privée Ste Anne ,r Hay des Netumieres, 02 99 49 40 82

La Chapelle Erbrée

Ecole primaire privée Ste Marie,8 bourg Neuf, 02 99 49 46 97

Mondevert

Ecole élémentaire privée Ste Madeleine, 16 r Forêt, 02 99 49 41 19

Bréal-sous-Vitré

Ecole primaire privée Ste Anne, 2 r de la Tour, 02 99 49 40 83

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à 16 ans. Vous pouvez choisir de scolariser votre enfant dans un établissement scolaire (public ou privé) ou bien d'assurer vous-même cette instruction. L'instruction dans la famille, parfois appelée école à la maison, doit permettre à l'enfant d'acquérir des connaissances et des compétences déterminées. L'instruction donnée et les progrès de l'enfant sont contrôlés.

Aucun diplôme particulier n'est nécessaire pour assurer l'enseignement. La démarche et les méthodes pédagogiques choisies doivent être présentées à l'inspecteur chargé du contrôle. Avant chaque rentrée scolaire, vous devez déclarer au maire de votre commune et au Directeur académique des services de l'éducation nationale que l'instruction de votre enfant sera donnée dans la famille.

ALSH

Les **accueils de loisirs** accueillent vos enfants à partir de 3 ans la plupart du temps les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Encadrés par des professionnels, ils découvriront de nombreuses activités liées à leur tranche d'âge.

L'**accueil périscolaire**, Cet accueil souvent appelé garderie concerne les enfants scolarisés et s'effectue le matin avant la classe et le soir après l'école)



Châtillon-en-Vendelais

3-11 ans - Les Mômes du Vendelais

Accueil de loisirs, Accueil périscolaire

6 Impasse de l'Ancien Château

06 49 85 78 58

lmdv_reservations@hotmail.fr



Balazé

2-15 ans - Fédération Départementale Familles Rurales

Accueil de loisirs, Accueil périscolaire

Rue Abbé Brohan

02 99 76 86 51/06 15 89 60 37

al.balaze@famillesrurales.org

www.famillesrurales.org/balaze



Saint M'Hervé

2-12 ans - Fédération Départementale Familles Rurales

Maison de l'enfance Marie Louis rue des Genêts

07 50 34 99 45/ al.saintmherve@famillesrurales.org

Erbrée

3-12 ans

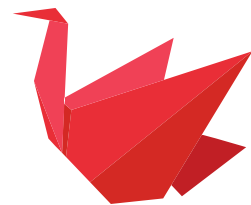
Accueil de loisirs

Rue des Lavandières

02 99 49 40 17/06 16 25 61 73

mairie@erbree.fr

https://www.erbree.fr



Mondevert/Bréal-sous-Vitré

3-12 ans

Accueil de loisirs, Accueil périscolaire

17 Rue de la Forêt 35370 Mondevert

02 99 49 40 85/ alsh@mondevert.fr



Quels sont nos partenaires?

Sur le territoire Arc-en-ciel les centres de loisirs, micro-crèche et ou les assistants maternels peuvent accueillir les enfants porteurs de handicap.

Rapprochez-vous de ces structures et professionnels.

Enfance et handicap

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

C'est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement et de conseils pour accéder aux différents droits et prestations. Ce lieu est ouvert aux personnes handicapées, à leur famille aux professionnels, aux associations...

La MDPH rend également des décisions pour les parcours de scolarisation.

La MDPH est en mesure de vous orienter vers toutes les associations existantes.

À noter : pour les autres troubles types psycho-affectifs, réactionnels, névrotiques, psychomoteurs, orthophoniques, difficultés d'apprentissage, troubles du comportement ou du développement, etc. rapprochez-vous de votre médecin pour connaître les différents lieux adaptés (CAMSP, CMPI, CMPP...)

Contact :

13 avenue de Cucillé,
35031 Rennes
0 800 35 35 05
www.mdph35.fr



Enfance et handicap

CONTACTS

Vous êtes une famille

Qui contacter ?

Ar Roc'h :

Permanence téléphonique
le mercredi de 10h00 à 17h00
02.99.55.75.00



Association du secteur médico-social avec des établissements spécialisés et des services de soutien à la parentalité. Ar Roc'h apporte son expertise dans le champ du handicap et dans l'accompagnement des familles.

Vous êtes un professionnel

Qui contacter ?

Familles Rurales :
02.99.77.12.12



1^{er} mouvement familial, fédération de l'éducation populaire qui oeuvre dans plusieurs domaines (culture, loisirs, accueil du jeune enfant...).
29 associations locales sur le département d'Ille-et-Vilaine.

- www.pole-ressources-handicap35.fr
- contact@prh35.fr

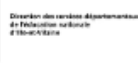
Territoire d'intervention



Ille-et-Vilaine

Grâce à nos partenaires l'ensemble des actions proposées par le PRH 35 est GRATUIT

Nos partenaires



Pôle Ressources Handicap 35



Permettre aux enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques de jouer et grandir comme les autres

Favoriser l'inclusion au sein des structures d'accueil

Sensibiliser, accompagner et être ressource auprès des professionnels

Accompagnement des familles



Vous avez un enfant à besoins spécifiques ou en situation de handicap de 0 à 17 ans ?

Le PRH vous soutient :

- dans la recherche d'un mode d'accueil, de garde, de socialisation
- dans la mise en place et/ou le maintien de l'accueil en lien avec les professionnels
- dans votre rôle de parents

Accompagnement des professionnels

Vous accueillez ou vous allez accueillir un enfant à besoins spécifiques ou en situation de handicap de 0 à 17 ans ?

Le PRH 35 vous accompagne dans les différentes étapes de votre démarche inclusive et vous propose :

- un diagnostic dans la démarche globale d'accueil
- des visites sur site pendant l'accueil
- une sensibilisation ciblée selon vos besoins
- des réunions de territoire pour échanger sur les pratiques, les expériences et développer le travail en réseau

Ressources pédagogiques

Le PRH 35 met à disposition du matériel de sensibilisation spécialisé pour les professionnels :

- de la petite enfance
- de l'enfance
- de la jeunesse

Retrouvez toutes nos ressources en ligne sur :
■ www.pole-ressources-handicap35.fr



France services : pour quelles démarches ?

Contact:

3 place de l'église Mairie de Châtillon-en-Vendelais
02.30.28.10.84
franceservices@chatillon-en-vendelais.fr

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités-dessus :

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)
- des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Exemples d'accompagnements proposés :

- je déclare mes revenus
- j'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité
- je demande une aide (allocation logement, RSA)
- je cherche un emploi
- je cherche à rembourser mes soins
- je prépare ma retraite
- je fais face à un litige ou un conflit
- j'attends un enfant.



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 8h30-12h30

Mardi 9h-12h/14h-17h

Mercredi 9h-12h

Jeudi 13h30-18h

Vendredi 9h-12h/14h-17h



Pratiques et utiles

Allo Parents Bébé

Contact:

08 00 00 34 56

enfance-et-partage.org/la-prevention/allo-parents-bebe/



Ce numéro national, gratuit et anonyme, est destiné aux parents et futurs parents qui se posent des questions sur leur relation avec leur bébé et sur son comportement (pleurs, alimentation, troubles du sommeil, relation avec ses frères et sœurs...). Il s'adresse aux parents qui sont inquiets, se sentent débordés et démunis face à de nouvelles situations qu'ils pensent ne pas maîtriser. Les écoutants sont des professionnels de la santé et de la petite enfance (psychologues, infirmières, puéricultrices). Ce service est géré par l'association Enfance et Partage.

Mise en place d'une "ligne de soutien" : cette ligne de soutien personnalisé favorise un suivi temporaire qui prolonge le travail d'écoute et d'aide. Elle permet de répondre de manière spécifique au besoin de dialogue et d'accompagnement au cours d'un nombre limité d'entretiens personnalisés (30 minutes sur une ligne administrative dédiée, hors Numéro Vert).

L'objectif n'est pas thérapeutique mais il a pour but d'aider les parents à trouver les ressources nécessaires pour aménager sa vie plus sereinement et consulter, si besoin, un professionnel de proximité (sage-femme, conseillère en lactation...).



HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h



Pratiques et utiles

116 000

numéro d'appel européen pour les disparitions d'enfants

Pour les familles d'enfants disparus ou enlevés, le 116 000 offre un accès gratuit au dispositif d'écoute et d'accompagnement. Son rôle est de conseiller les familles dans les procédures administratives et juridiques à engager.



Contact:

116

www.11600enfantsdisparus.fr

La CAF

La CAF renseigne sur les droits, les prestations, notamment celles liées à la garde d'enfants. Pour plus d'informations ou effectuer vos démarches en ligne, consultez le site internet.

Contact:



CAF d'Ille et Vilaine
3230
www.caf.fr
www.monenfant.fr

Soutien à la parentalité

Ce site vise à aider et soutenir la famille dans sa fonction parentale dès l'annonce de la grossesse et tout au long de la vie d'un enfant.

Contact:

www.interventions-precoces.sante.gouv.fr



La MSA

La MSA est à votre disposition si vous dépendez du régime agricole. Si vous êtes allocataires, la MSA vous propose des aides pour la naissance.

Contact:

MSA d'Ille et Vilaine
www.msa.fr
02 99 01 80 80



Contacts utiles....

CIDFF 35 - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine

Contact:

21, rue de la Quintaine 35000 RENNES

02 99 30 80 89

idff.35@orange.fr

illeetvilaine.cidff.info



Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) informe tous les publics et notamment les femmes dans les domaines du droit, de la vie relationnelle, de l'emploi et de la formation.

Le CIDFF propose :

- 1) un service d'accueil, d'écoute et d'information juridique, des entretiens individuels à l'attention des femmes et des familles, gratuits et anonymes, dans les domaines du droit de la famille, de la législation sociale, du droit du travail et de la vie relationnelle (solitude, deuil, santé, violences, ...)
- 2) un groupe de parole destiné aux personnes en situation de veuvage, en lien avec l'association Dialogue et Solidarité
- 3) un espace parentalité pour les mères victimes de violences
- 4) un service emploi-formation : entretiens individuels gratuits et anonymes et des prestations collectives sur l'ensemble du département (modules découverte des métiers, pré-bilans professionnels ...).
- 5) des modules de formation adaptables selon le public concerné : l'agressivité et les violences, droit de la filiation, mariage, PACS, concubinage, séparation, divorce, décès, les familles recomposées, les familles monoparentales, la diversification des métiers...
- 6) les jeudis du CIDFF, un atelier lecture-écriture : le jeudi de 14h30 à 16h30 dans les locaux du CIDFF (entrée libre). Ils prennent appui sur un ouvrage et des échanges ont lieu entre les participants.
- 7) En partenariat avec CAF et Familles, le CIDFF co-anime le club Parents solos est un service proposé aux familles monoparentales. Les parents se retrouvent régulièrement dans les locaux de Caf et familles sur des thèmes variés : autorité parentale, relation mère-enfant, gestion du stress...).

Contacts utiles : cidf35.marie-helene-depauwewanadoo.fr et cafetfamilles@orange.fr

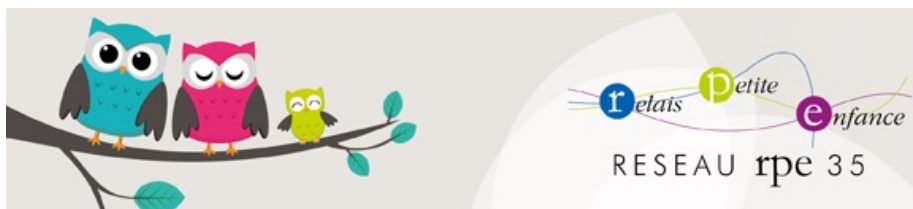
Les consultations juridiques ont lieu :

Vitré : 27, rue Notre-Dame - Centre Social. Information juridique sur le droit de la famille (ruptures de couple, garde d'enfant, pension alimentaire, violences intra-familiales) et le droit du travail (rupture de contrat, harcèlement, congé parental uniquement) sur rendez-vous au 02 99 75 04 60, deux mardis par mois de 9h30 à 12h.



Permanences juridiques téléphoniques au 02 99 30 80 89

Du lundi au vendredi : 9h-17h



Relais Petite Enfance de Châteaubourg

9 rue Louis Pasteur
35220 Châteaubourg
02 99 00 97 95
06 31 31 68 76
07 84 43 25 54
rpe@chateaubourg.fr

**Cornillé –Châteaubourg –Domagné –Louvigné-de-Bais –
St-Aubin-des-Landes –St-Didier –St-Jean-sur-Vilaine–Pocé-
les-Bois**

Relais Petite Enfance de Vitré (Ville de Vitré)

Maison de l'enfance
1 allée de la Hodéyère
35500 Vitré
02 99 74 31 83
07 71 92 23 57
rpe@mairie-vitre.fr

Relais Petite Enfance Le manège des 7 lieux

Rue des pins
35450 Val d'Izé
07 77 09 85 90
rpe@valdize.fr

**Champeaux –Landavran –Marpiré –Montreuil-sous-
Pérouse –Saint-Christophe des Bois –Taillis –Val d'Izé**

Relais Petite Enfance Roche aux Fées communauté

Maison du développement Communauté de Communes
16 rue Louis Pasteur
35240 Retiers
02 99 43 44 16
relaispetiteenfance@rafcom.bzh

Relais Petite Enfance d'Argentré du Plessis

La Guerche de Bretagne
Mairie d'Argentré du Plessis
21 bis rue Alain d'Argentré
02 99 96 59 77
relaispetiteenfance@argentre-du-plessis.fr

**Argentré-du-Plessis –Availlles-sur-Seiche –Bais –Brielles –
Domalain –Drouges –Etelles –Gennes-sur-Seiche –La
Guerche-de-Bretagne –La Selle Guerchaise –Le Pertre –
Moulins –Moussé –Moutiers –Rannée–St-Germain-du-
Pinel –Torcé –Vergéal–Visseiche**

ANNUAIRES

Numéros d'Urgences

- **SAMU : 15**
- **Pompier : 18 / 112 (n° européen)**
- **Gendarmerie : 17**
- **Allo enfance maltraitée : 119**
- **Centre anti-poison : 02 99 59 22 22**



Les mairies

Châtillon-en-Vendelais: 02 99 76 06 22
Montreuil des landes: : 02 99 76 07 21
Montautour : 02 99 76 10 16
Princé: 02 99 76 01 17
Saint M'Hervé : 02 99 76 70 01
Balazé : 02 99 76 97 18
Erbrée : 02 99 49 40 17
La Chapelle Erbrée : 02 99 49 46 53
Mondevert: 02 99 49 40 85
Bréal-sous-vitré: 02 99 49 42 10



Cinéma

le Vendelais Cinéma

1 Pl. de l'Église, 35210 Châtillon-en-Vendelais
02 99 76 16 63
www.levendelaiscinema.fr



Aurore Cinéma

19 Bd de Laval, 35500 Vitré
02 99 74 76 40
www.aurorecinema.fr

Les bibliothèques et médiathèques

Châtillon-en-Vendelais:  Médiathèque Erik Orsenna 14, place de l'église 02.99.76.16.50 / mediatheque@chatillon-en-vendelais.fr

Balazé: Bibliothèque 13 bis rue Saint Martin 02.99.76.96.66  : [bibliotheque de Balazé](#)

Saint M'Hervé: Bibliothèque 1 Rue de la Mairie 02.99.76.78.73  : [Bibliotheque.StMHerve](#)

La Chapelle Erbrée: Bibliothèque 1 Rue du Bourg Neuf www.lachapelleerbree.fr

Erbrée: Bibliothèque 12 rue de Bretagne 09 62 58 60 21  : [Bibliothèque-municipale-dErbrée](#)

Mondevert: Bibliothèque 17 Rue de la Forêt 02 99 49 64 68  : [bibliotheque.mondevert](#)

Bréal-sous-Vitré: Rue de la Mairie 02.99.49.42.10/ bibliothequebsv@gmail.com

L'activité « bébés lecteurs » se pratique dans certaines médiathèques du territoire. Il s'agit de donner le goût des livres et des histoires aux tout-petits, en associant les familles, autour d'une lecture-loisir. Se renseigner auprès des structures.

ANNUAIRES

Ludothèque

Ludo'Familles A la maison de l'enfance de la Hodeyère

Ludo'Mobile : Animation autour du jeu

Contact : Delphine Lamarche – 02 99 74 31 81 ou ludotheque@centresocialdevitre.fr



Le guide des sorties en famille et pour les enfants

www.lepetitmoutard.fr



Les offices du tourisme

Vitré: 02 99 75 04 46

bretagne-vitre.com



Centre Culturel - Vitré

2 Rue de Strasbourg

02 23 55 55 80

www.vitrecommunaute.org



Les activités ludiques ou sportives de votre commune

Se renseigner directement auprès de votre mairie.

Consulter leur page internet





Rédacteur de ce Guide Petite enfance

Liste des contacts non exhaustive

RPE Arc-en-Ciel

10 rue de L'église

06.02.55.10.59

rpe@chatillon-en-vendelais.fr



www.facebook.com/Relais-Petite-Enfance-Arc-en-ciel-107717087694123